



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Campagne de vaccination contre le COVID-19

Berne, le 13 octobre 2023

## Infolettre 17 destinée aux lieux de vaccination

Mesdames, Messieurs,

Destinée à tous les fournisseurs de prestations, la présente infolettre contient des informations sur déroulement des vaccinations contre le COVID-19 à l'automne et à l'hiver 2023.

### Mise à jour des recommandations de vaccination pour l'automne et l'hiver 2023, valable à partir du 2 octobre 2023

**L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) recommandent aux personnes vulnérables de 16 ans ou plus de se faire administrer une dose unique de vaccin contre le COVID-19 à l'automne/l'hiver 2023.** Sont considérées comme des personnes vulnérables susceptibles de développer des formes graves du COVID-19 les personnes âgées de 65 ans ou plus ainsi que les personnes âgées de 16 ans ou plus présentant un risque individuel élevé en raison d'une maladie préexistante (y compris les femmes enceintes atteintes d'une maladie préexistante) ou de la trisomie 21.

Une vaccination est recommandée par l'OFSP et la CFV si la dernière dose de vaccin (ou la dernière infection connue par le SARS-CoV-2) remonte à **plus de six mois**. Dans ce cas, la vaccination est gratuite. À noter que cette recommandation s'applique indépendamment du nombre de doses administrées et du vaccin utilisé dans ce contexte.

L'OFSP et la CFV ne formulent pas de recommandation spécifique à l'intention du personnel de santé.

Les personnes qui ne présentent pas de facteur de risque ne doivent pas se faire vacciner, étant donné qu'elles ne sont pas susceptibles de développer une forme grave du COVID-19, mais peuvent le faire à condition d'en supporter les frais.

La vaccination, à raison d'une seule dose, doit se faire de préférence avec un vaccin à ARNm ou un vaccin à protéine adapté au sous-variant XBB.1.5. Ces vaccins devraient offrir une bonne protection contre les formes graves de la maladie, y compris en cas d'infection par un des derniers sous-variants d'Omicron.

### Service de commande en ligne

Dès le lundi 16 octobre 2023, les vaccins à ARNm adaptés au variant XBB.1.5 suivants seront disponibles comme suit auprès du service de commande en ligne:

- Emballages de 10 seringues prêtes à l'emploi de vaccin Spikevax® (Moderna) XBB.1.5 (10 doses au total)
- 10 flacons contenant 1 dose de vaccin Comirnaty® (Pfizer BioNTech) XBB.1.5 (10 doses au total)

Les premières livraisons auront lieu mercredi 18 octobre 2023.

Les flacons contenant 6 doses de vaccin Comirnaty® (Pfizer BioNTech) XBB.1.5 seront disponibles à partir de la dernière semaine d'octobre et les flacons contenant 5 doses de vaccin Spikevax® (Moderna) XBB.1.5 devraient pouvoir être commandés au cours du mois de novembre.

Le vaccin pédiatrique de Comirnaty® pour enfants (Pfizer BioNTech) reste disponible uniquement sous sa forme monovalente.

En raison des coûts de base élevés, aucune étiquette à coller dans le carnet de vaccination ne sera imprimée pour les nouveaux lots.

Si vous souhaitez ne pas recevoir d'accessoires dans votre commande, vous pouvez cocher la case « Cabinets médicaux et pharmacies: je souhaite une livraison sans accessoires ».

### **Livraison du vaccin et du matériel**

Les vaccins sont livrés **deux fois** par semaine, les mercredis et vendredis. Les commandes réalisées :

- jusqu'au lundi midi seront livrées à partir du mercredi de la même semaine (dans un délai de 2 à 4 jours ouvrés)
- jusqu'au mercredi midi seront livrées à partir du vendredi de la même semaine (dans un délai de 2 à 4 jours ouvrés)

### **Documentation du processus de vaccination**

Les vaccins contre le COVID-19 doivent continuer à être documentés dans VacMe pour les raisons suivantes :

- la documentation relative à la vaccination des patientes et patients doit rester à jour ;
- les vaccinations sont facturées via VacMe.

En saisissant les vaccinations dans VacMe, nous vous prions de bien faire la distinction entre les personnes qui paient elles-mêmes leurs vaccins et celles à qui la vaccination est recommandée par l'OFSP et la CFV.

### **Prix de la vaccination dans le système d'auto-prise en charge des coûts (cf. infolettre 16)**

Dans le canton de Berne, l'offre de vaccination est principalement assurée par les structures ordinaires et non plus par les centres de vaccination cantonaux. Le canton ne prévoit donc pas de prix contraignant pour la vaccination et recommande un tarif indicatif de 64 francs. La procédure de paiement dépend du lieu de vaccination.

### **Processus de facturation dans le système d'auto-prise en charge des coûts (cf. infolettre 16)**

Le canton relève dans VacMe le nombre de vaccinations avec auto-prise en charge des coûts et effectuées par lieu de vaccination. Il transmet ces informations chaque trimestre à la Confédération pour un décompte effectif des frais. Celle-ci verse directement aux lieux de vaccination un montant forfaitaire qui s'élève à 30 francs par vaccination, qui couvre le vaccin, le matériel et la logistique.

Parallèlement au processus de vaccination, les lieux de vaccination sont priés de documenter correctement les vaccinations avec auto-prise en charge des coûts et de facturer les coûts correspondants directement aux personnes qui se font vacciner.

Les éventuelles rectifications ne peuvent pas être effectuées a posteriori après le décompte trimestriel. L'OFSP contrôlera le nombre de vaccins administrés contre paiement pour chaque lieu de vaccination et, en cas d'anomalies, demandera des informations complémentaires.

### **Page du canton de Berne recensant les lieux de vaccination**

Environ 50 lieux de vaccination sont actuellement recensés sur la page [Trouver un lieu de vaccination](#) (il est aussi possible d'y accéder depuis [www.be.ch/vaccination-a-berne](http://www.be.ch/vaccination-a-berne)).

Veuillez nous faire savoir si vous souhaitez que votre lieu de vaccination figure sur cette page. Pour que nous puissions mettre votre offre en ligne, vous devez nous envoyer à l'adresse électronique

[dispo.vac@be.ch](mailto:dispo.vac@be.ch) les informations suivantes :

- Nom et adresse du lieu de vaccination
- Heures d'ouverture
- Étape de vaccination (vaccination de base, rappel vaccinal)
- Prise de rendez-vous (sur Internet, par téléphone, sur place, etc.)

Si votre lieu de vaccination apparaît déjà sur la page correspondante, nous vous prions simplement de vérifier les informations indiquées.

### **Autres questions**

Vous trouverez toutes les informations détaillées sur le processus de vaccination, de l'enregistrement à l'administration des doses, sur la page :

#### **Informations sur la vaccination à l'intention des professionnels de la santé**

Les points de contact habituels restent à votre disposition :

- En cas de question sur VacMe, sur le service de commande en ligne ou pour communiquer des informations destinées à la page recensant les lieux de vaccination : [dispo.vac@be.ch](mailto:dispo.vac@be.ch), 031 636 98 27
- En cas de questions médicales, veuillez vous référer au site de l'OFSP : [COVID-19 : vaccination \(admin.ch\)](https://www.ofsp.admin.ch)

En vous remerciant vivement de votre engagement, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Barbara Grützmacher  
Médecin cantonale  
Pour le Service du médecin cantonal



Martin Schellenberg  
Responsable de la logistique COVID-19  
pour le Service pharmaceutique

Annexes :

- Informations sur la vaccination contre le COVID-19
- Recommandation de vaccination contre le COVID-19 (valable à partir du 02.10.2023)
- Acte de vaccination et questions de responsabilité